



Devenir disciple ne se fait pas en un jour : l'itinéraire de la formation présente toute une progression avec des moyens variés selon chaque étape. Choisir la vie religieuse engage tout l'être pour toujours, dans une réponse libre et personnelle à la suite du Christ. Pour nous Auxiliaires du Sacerdoce, c'est le Christ prêtre, que nous contemplons, lui qui nous montre quel est ce Dieu qui veut combler le cœur de l'homme et le rendre heureux.

Notre raison d'être et notre mission veulent témoigner de cet amour dans une vie fraternelle, dans la prière et le service des autres. Les vœux que nous prononçons, cherchent à exprimer la configuration au Christ dans sa façon radicale de vivre la pauvreté, l'obéissance et la chasteté dans nos relations.



DR

L'étape de découverte, le postulat (de trois mois et un an) est un temps de connaissance mutuelle et de vérification du désir profond de la personne de servir le Seigneur et lui offrir toute sa vie. Cette étape s'incarne concrètement dans le partage de la vie quotidienne d'une communauté.



DR

Le noviciat (deux ans) est un temps de retrait, de lecture, de formation spirituelle et humaine pour fonder sa vie sur le Christ. C'est une école du cœur, qui conforme peu à peu le disciple à son « maître », et le forme à devenir apôtre.

L'étape de l'engagement temporaire (entre six et neuf ans) se concrétise par l'envoi en communauté avec une mission apostolique : reprise d'un travail professionnel, pastoral, et/ou études... C'est un cheminement d'intégration dans la congrégation où se discernerait l'orientation apostolique de la Sœur et le type de formation nécessaire. Des études religieuses et profanes sont proposées à chacune selon ses aptitudes et les appels du moment.

Après l'engagement définitif, la formation continue, pour être toujours mieux à même de vivre, de transmettre l'Évangile. La formation permanente vise l'unité de la personne comme l'unité de la congrégation.

« Notre consécration d'Auxiliaires du Sacerdoce nous appelle à entrer progressivement dans le mystère du Christ prêtre et nous engage au service d'une Église pour le monde. »
Constitutions n° 44



DR